Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 029-200067072-20260304-CC_2026_02_N03-DE

Haut-Léon Communauté

Extrait du registre des délibérations
Session ordinaire
Conseil Communautaire
Séance 25 février 2026 – 19 heures

Le Conseil Communautaire de Haut-Léon Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Maison des Services des Carmes, à Saint-Pol-de-Léon

PRÉSENTS : Jacques EDERN, Gildas BERNARD, Stéphane CLOAREC, Éric LE BOUR, Jean-Noël EDERN, Anne BESCOND, Bernard FLOCH, Odile THUBERT MONTAGNE, Aline CHEVAUCHER, Bernard LE PORS, Eric PENNEC, Jacques PONTU, Patrick GUEN, Eric GRALL
Nadine PLUCHON, Roger GUILLOU, Charles de KERMENGUY, Romuald GUENGANT, Maël SAILLOUR, Véronique LE BOULC'H, Christine LE STER, Jean-Luc MOISAN, Marie-Hélène QUIEC, Éric MIOSSEC, Roger BOSSARD, Jean-Jacques SÉVÈRE, Gwenaëlle PENDU, Michel AUTRET, Gilbert CHAPALAIN, Carole AUTRET, Hervé JÉZÉQUEL, Véronique KÉRLÉO, François MOAL, Anne DANIÉLOU, Marc CONSTANTIN, Jean-Luc BONIS, Danielle MICHEL, André JÉZÉQUEL, Stéphanie DUMONT, Jean NÉZOU lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution du Code Général des Collectivités Territoriales.
ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS : AZOU Dominique (Directeur Général Services), Véronique GUYONVARCH (Directrice Générale Adjointe).
ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :
Marie-Thérèse CUEFF (pouvoir Gildas BERNARD), Josée FALC'HUN (pouvoir Eric PENNEC), Yves JÉZÉQUEL (pouvoir Jacques EDERN), Marlène ILHEU (pouvoir Jean-Noël EDERN), Laurence MEAR (pouvoir Christine LE STER)

Date de la convocation : 19 février 2026 **Date d'affichage :** 19 février 2026	**Membres du Conseil :** En exercice : 45 Présents : 40 Votants : 45		**Présidence de séance :** Jacques EDERN **Secrétaire de séance :** Gildas BERNARD
Numéro d'ordre CC-2026-02-N03	**Nomenclature** 5.7	**Rapporteur** Jacques EDERN	**Chef de projet :** Arnaud DINTRAT
CHARTE DE TERRITOIRE : HAUT-LEON COMMUNAUTE – Un Bout de Bretagne Intense			
Axe : Transition Environnementale	**Enjeu : Préserver et valoriser la Biodiversité**		**Action : Compétences « Eau » et Assainissement »**

Objet : Modification des statuts du syndicat mixte de l'Horn

Jacques EDERN, Président, rappelle que le transfert des compétences « Eau potable » et « Assainissement » à Haut-Léon Communauté, depuis le 1er janvier 2026, amène la représentation-substitution de l'EPCI, pour la compétence « Production » en lieu et place de ses communes membres à savoir Saint Pol de Léon, Roscoff, Ile de Batz, Plouénan, Mespaul, Santec Plougoulm, Sibiril, Cléder, Tréflaouénan, Plouescat et Plounévez-Lochrist.
Pour ce qui concerne la compétence « Boues », la démarche de représentation-substitution concerne les communes de Saint-Pol de Léon, Roscoff, Plouénan, Mespaul, Santec, Plougoulm, Sibiril Cléder, et Plouescat jusqu'au 31 décembre 2026 ; cette compétence étant intégrée au sein de Haut-Léon Communauté à compter du 1er janvier 2027.
Il convient également de rappeler la décision, à la majorité qualifiée, des Conseils Municipaux des communes membres, de transférer les « Actions Bassins Versants hors GEstion des Milieux Aquatiques » (items dits hors GEMAPI de l'article L.211-7 du Code de l'Environnement) à Haut Léon Communauté ; cette dernière transférant cette compétence au Syndicat Mixte de l'Horn.
Enfin, ces transferts de compétences s'accompagnent d'un changement de Gouvernance au sein du Syndicat Mixte de l'Horn avec la représentation suivante applicable à compter des prochaines élections municipales avec 25 membres titulaires et 25 membres suppléants répartis comme suit :

- Haut-Léon Communauté : 14 membres titulaires et 14 membres suppléants ;
- Communauté de Communes du Pays de Landivisiau : 7 membres titulaires et 7 suppléants ;
- Morlaix Communauté : 4 membres titulaires et 4 membres suppléants.

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 029-200067072-20260304-CC_2026_02_N03-DE

Après avoir pris connaissance des Nouveaux statuts du SMH et de l'Arrêté Préfectoral « Actions hors GEMA » ;
Après avoir pris connaissance de l'avis du Bureau Communautaire du 18 février 2026 de réserver une suite favorable à la modification des statuts du Syndicat Mixte de l'Horn ;
Après avoir entendu le Rapporteur ;

DELIBERATION

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- D'acter le principe de Représentation-Substitution des communes membres par Haut Léon Communauté pour la compétence « Production de l'eau potable » ;
- D'acter le principe de Représentation-Substitution des communes membres par Haut Léon Communauté pour la compétence « Gestion des boues » de station d'épuration jusqu'au 31 décembre 2026 ;
- D'acter le transfert de la compétence « Actions hors GEMA » au Syndicat Mixte de l'Horn ;
- D'acter la modification de Gouvernance du Syndicat Mixte de l'Horn ;
- D'entériner la modification des statuts du Syndicat Mixte de l'Horn.

Présents	**40**
Pouvoirs	**5**
Votants	**45**
Pour	**45**
Contre	**0**
Abstention	**0**

Le Président
Jacques EDERN



Le Secrétaire de Séance
Gildas BERNARD

